



Appel à projets « Nature et Lien social »

des animateurs nature vous accompagnent dans vos projets
sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département

du 15 mai au 15 octobre 2026



POUR QUI ?

- Les **structures sociales accueillant des publics bénéficiaires des politiques sociales départementales** ayant peu ou pas accès à la nature (enfance en difficulté, personnes en précarité sociale, personnes en situation de handicap, personnes âgées en perte d'autonomie, aidants).
- Les **services du Département dans les domaines du social**.
- Les **Relais Petite Enfance** et **Centres de loisirs**, situés sur une **commune avec un ENS** ou limitrophe.

QUOI ?

Le Département propose des **animations nature gratuites, en semaine**, dans le cadre d'un **projet** défini par le demandeur puis **co-construit** avec les animateurs ENS, en fonction des attentes et objectifs de la structure sociale.

Plusieurs types de projets possibles, en fonction des spécificités des publics :

- 1) **Projet « Découverte » : 1 sortie** nature
- 2) **Projet « Exploration » : 2 sorties** nature indépendantes sur des espaces naturels sensibles adaptés au public.
- 3) **Projet « Exploration + » : 3 sorties** nature indépendantes ou avec un fil rouge thématique
- 4) **Projet « Implication » : 2 sorties** nature + accompagnement d'une **action en faveur de la biodiversité** dans la structure (*compost, gestion des déchets, nichoirs, hôtel à insectes, semis/plantation d'espèces mellifères...*).

La présence d'un noyau fixe de participants contribue fortement à la réussite du projet implication.

- 5) **Atelier Nature pour les encadrants** : consiste à faire vivre une demi-journée d'animation nature pour que les encadrants puissent ensuite proposer ce type d'activité à leurs publics (en fonction du nombre de demandes reçues).

Exemples de séquences d'animations possibles avec les animateurs ENS :

- Découverte de la nature pour les **enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** et travail sur la **relation parents-enfants au travers d'un projet nature**.
- **Ressourcement dans la nature pour les aidants familiaux**, avec les services autonomie.
- **Découverte sensorielle de la nature pour les personnes en situation de handicap**. Outils pédagogiques et des techniques d'animations spécifiques pour vivre de nouvelles expériences.
- **Immersion dans la nature pour les personnes en précarité sociale**. Stages « *quelques jours pas comme les autres* » pour sortir de l'isolement, échanger avec d'autres, reprendre confiance et découvrir des sites naturels où retourner en autonomie.
- **Travail sur l'histoire d'un site naturel avec des personnes âgées**. Les personnes âgées peuvent faire part de leurs souvenirs sur le site qu'elles ont connu dans leur jeunesse. Améliorer la connaissance de la mémoire des sites tout en valorisant les participants.
- **Découverte de la nature pour les tout-petits avec les Relais Petite Enfance (RPE)**...

OÙ ?

Sur une quarantaine d'espaces naturels sensibles ouverts au public (Cf. [Carte interactive](#) sur www.isere.fr).

COMMENT ?

- **Dépôt des projets** via le [formulaire en ligne du 10 janvier au 15 avril 2026](#)
- **Sélection des projets**. Compte tenu du nombre croissant de demandes, **si toutes les demandes ne pouvaient être satisfaites, une sélection serait réalisée sur les critères suivants** : pertinence du projet, motivations, participation antérieure.
- **Réponses du Département à partir du 7 mai 2026.**

- **Si votre projet est retenu**, les animateurs nature prendront contact avec vous pour vous aider à choisir les sites les plus adaptés et coconstruire les animations.

Nota bene :

- Ces animations impliquent un temps de préparation et une implication importante de la part des animateurs nature du Département. Par respect pour leur travail, il est essentiel que les équipes retenues s'impliquent en amont et au cours des sorties.
- La taille des groupes en sortie nature est limitée à **15 pers. maximum** plus les accompagnants.
- Le **transport**, le pique-nique, le matériel pour l'action biodiversité, le cas échéant, restent à **la charge des structures**.
- Il est préférable que la **personne référente** soit présente à chaque sortie ou, à défaut, s'assure de transmettre toutes les informations nécessaires à la personne qui la remplace.
- Les structures qui souhaiteraient inclure une sortie sur un **site de montagne**, pourront le préciser lors de leur demande.

Toutes les informations sur : <https://www.isere.fr/eau-environnement/nature-lien-social>

Contact : **Nathalie de Yparraguirre**

Coordinatrice Education Environnement
Service Patrimoine Naturel
nathalie.de-yparraguirre@isere.fr
04 76 00 32 62